

RAPPORT N° 99/7-28  
au Conseil Municipal

OBJET

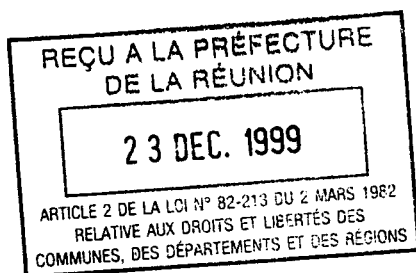
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER  
DES MACHINES A SOUS SUPPLEMENTAIRES  
PAR LA SA SOCIETE TOURISTIQUE D'HOTELLERIE  
ET DE CASINO DE LA REUNION

Par Délibération n° 97/8-52 du 19 décembre 1997, vous avez approuvé la modification du Cahier des Charges liant la Commune à la STHCR autorisant cette dernière à exploiter cent machines à sous.

Pour permettre à la STHCR d'obtenir l'accord du Ministère pour l'exploitation de soixante-cinq machines à sous supplémentaires, le Préfet souhaite l'avis du Conseil Municipal avant de lancer une enquête commodo et incommodo nécessaire à l'instruction de cette demande.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 99/7-28  
au Conseil Municipal  
en séance du mardi 14 décembre 1999

OBJET

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER  
DES MACHINES A SOUS SUPPLEMENTAIRES  
PAR LA SA SOCIETE TOURISTIQUE D'HOTELLERIE  
ET DE CASINO DE LA REUNION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/7-28 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Est favorable à la demande d'autorisation de la STHCR pour l'exploitation de soixante-cinq machines à sous supplémentaires dans le Casino de Saint-Denis.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 22 DEC. 1999

LE MAIRE  
Michel TAMAYA

